

VOTRE LETTRE DU
VOS RÉF.

NOS RÉF.

DATE

ANNEXE(S) 1

CONTACT

TÉL. 32 (0)2 524.97.97

FAX

E-MAIL eutr@health.fgov.be

À l'attention de la direction

OBJET Aidez-nous à tenir à l'écart du marché le bois illégal et informez-vous sur le règlement « Bois » de l'UE (RBUE)

Madame, Monsieur,

Depuis mars 2013, le règlement « Bois » de l'UE (en anglais *EU Timber Regulation of EUTR*) impose des obligations aux opérateurs qui mettent et/ou commercialisent du bois et certains produits dérivés sur le marché européen. Cette législation vise à tenir à l'écart du marché le bois issu de récoltes illégales.

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement est l'autorité compétente en matière de contrôle du respect des règles du RBUE. Par la présente, nous aimerions vous informer de l'importance de cette législation et de vos obligations. En effet, votre entreprise a importé en 2019 des produits qui entrent dans le cadre du champ d'application du règlement « Bois » de l'UE.

Quelles sont vos obligations?

Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des obligations du RBUE :

- 1. La mise sur le marché de bois issus d'une récolte illégale ou de produits dérivés de ces bois est interdite.
- 2. Afin d'éviter le risque de bois issus d'une récolte illégale, les entreprises qui mettent sur le marché européen pour la première fois du bois ou des produits dérivés, ont l'obligation d'appliquer toute une série de procédures et de mesures. Dans le cadre du règlement « Bois » de l'UE, il s'agit du *système de diligence raisonnée (SDR)*. Les entreprises ont l'obligation de maintenir et d'évaluer régulièrement ce SDR.
- 3. Les commerçants en bois et produits dérivés qui ont déjà été mis sur le marché européen doivent être en mesure d'identifier la personne qui a fourni le bois et les produits dérivés et les acquéreurs à qui ils ont été revendus (obligation de traçabilité).

Vous trouverez en annexe un aperçu des bois et des produits dérivés qui entrent dans le champ d'application du RBUE (annexe 1).





Comment appliquer un système de diligence raisonnée ?

Vous pouvez vous-même mettre sur pied un SDR ou faire appel aux services d'une organisation de contrôle agréée. Ces organisations mettent un SDR à la disposition de leurs clients, même si elles restent elles-mêmes responsables de la conformité.

Si votre entreprise est affiliée à une fédération, vous pouvez vous adresser à elle pour obtenir un avis supplémentaire.

Vous trouverez, en annexe à la présente lettre, des recommandations et des points d'attention concernant l'application d'un SDR (annexe 2). Vous trouverez également de plus amples informations sur notre site web <u>www.eutr.be</u> qui est régulièrement mis à jour par la publication de communiqués.

Évitez les amendes ou un procès-verbal et aidez-nous à lutter contre le commerce de bois illégal!

Nos inspecteurs surveillent de près le respect du RBUE. Ils mèneront régulièrement des contrôles inopinés et prélèveront des échantillons à des fins d'identification du bois. Les résultats de ces contrôles seront publiés sur notre site web. Plusieurs importateurs ont déjà reçu un avertissement, un procès-verbal ou une amende car ils n'ont pas suffisamment développé et/ou appliqué leur SDR.

D'avance, nous vous remercions pour votre collaboration et nous vous recommandons de partager également ces informations aux employés concernés dans votre entreprise comme les collaborateurs chargés de la qualité ou de l'environnement. Si vous êtes un exportateur qui travaille pour le compte d'une entreprise d'importation belge, veuillez transmettre la présente lettre à vos clients.

Vous souhaitez en savoir plus ?

Le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement est partenaire dans le projet *LIFE Legal Wood* qui souhaite renforcer la mise en œuvre du RBUE en offrant une formation, des outils et des analyses de risque détaillées. Ainsi, le SPF Santé publique participera à des ateliers pour les entreprises. Plus d'informations et le lien vers ce projet se trouvent sur notre site www.eutr.be.



Vous souhaitez rester informé de ces actions (nous diffusons ces informations certainement via les fédérations et notre site web)? Veuillez envoyer un mail à l'adresse eutr@health.fgov.be en mentionnant en objet « LIFE Legal Wood ».

www.eutr.be eutr@health.fgov.be

Contact Center: +32(0)2 524.97.97

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées, Directeur général Environnement du SPF SPSCAE,

Pierre Kerkhofs